

TARIF APPLICABLE

A COMPTER DU 01 JANVIER 2026

TARIF HEBERGEMENT

Pour les nouveaux entrants

CHAMBRE SEULE	72,20 € HT	76,17 € TTC
----------------------	-------------------	--------------------

POUR LES RESIDENTS (+ 60 ANS) DE L'HERAULT, LA FACTURE COMPORTE

LE TARIF HEBERGEMENT + LE TICKET MODERATEUR de 6,32 TTC

TARIF DEPENDANCE

FACTUREE POUR LES RESIDENTS EXTERIEURS AU DEPARTEMENT

GIR1/2	21,56 € HT	22,74 € TTC
GIR3/4	13,67 € HT	14,43 € TTC
GIR5/6	5,80 € HT	6,12 € TTC

POUR LES RESIDENTS EXTERIEURS AU DEPARTEMENT L'APA EST VERSEE DIRECTEMENT AU RESIDENT

TARIF HEBERGEMENT AIDE SOCIALE

HEBERGEMENT	66,47 €	TOTAL 72,55 € TTC
TICKET MODERATEUR	6,08 €	

RESIDENTS AGES DE - 60ANS

FORFAIT DEPENDANCE -60 ANS	12,66 € HT,	12,70 € TTC
TARIF AIDE SOCIALE – de 60 ans	68,24 € TTC	

Conditions de facturation en cas d'absence de plus de 72 heures,

(Hospitalisation ou absence pour convenance personnelle) :

Conformément aux dispositions de l'art, R314-204 du CASF, le prix de journée « hébergement » est minoré à compter de la 72^{ème} heure d'absence d'un montant de 20 € par jour correspondant au forfait journalier hospitalier,